

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROC

Travaux / Urbanisme : Convention opérationnelle entre la Commune de Vals-les-Bains et l'EPORA – Friche CMA (07D018) – Avenant

Une convention opérationnelle a été signée entre la commune de Vals-les-Bains et EPORA le 30 juillet 2019 pour une durée de 4 ans, en vue de requalifier la friche CMA (cession envisagée à ADIS pour la construction de 20 logements collectifs en accession sociale).

La parcelle AO 26 a été acquise pour 130 000€ le 13 décembre 2019, la friche CMA (AO 22-232-261), propriété communale, a été acquise le 9 mars 2023 pour 1€.

Du fait des retards et des surcoûts liés à une autre opération se déroulant sur la commune ("Hôtel du Touring") dont les travaux se sont déroulés entre 2021 et 2023, et du refus à deux reprises de la subvention DGALN (2021 et 2022) pour l'opération CMA, il a été nécessaire de retarder le lancement de l'opération de requalification de la friche CMA.

L'opération de démolition et de désamiantage a été lancée en septembre 2022, le programme des travaux ainsi que l'évaluation précise de leur coût devraient être connus durant le mois de juillet 2023. Les travaux de requalification devraient être finalisés lors du 1^{er} semestre 2024. Ceci entraîne un dépassement des délais prévus dans la convention initiale.

La convention opérationnelle 07D018 expirant le 30 juillet 2023, il est proposé de la proroger. Le projet d'avenant est consultable aux services techniques, ou communicable par mail sur demande.

.2.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter cet avenant,
- D'autoriser le maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 abstentions (Mme GIBAUD, MM. MONTREDON et TOUZET), cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUL. 2023
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON

